

Demandes prioritaires



Repenser le plan de circulation pour apaiser la commune

Repenser le plan de circulation pour favoriser les trajets à vélo : utiliser les routes secondaires, voies résidentielles et chemins existants pour créer des itinéraires continus, sûrs et agréables. Réduire le transit motorisé, généraliser le 30km/h et faire du 50 km/h l'exception.

Premier pas

Sécuriser un point rouge identifié dans le Baromètre vélo et/ou réutiliser une voie peu circulée pour en faire un itinéraire vélo du quotidien

Option ambitieuse

Refonte complète du plan de circulation en réutilisant les voiries secondaires/peu circulées, 30 km/h généralisé (50 km l'exception) et hiérarchisation des voiries.



Mettre en place une rue scolaire

Fermer la rue devant l'école aux voitures. Cette fermeture peut être temporaire aux heures de rentrée et sortie d'écoles. Sécurise les trajets des enfants, fluidifie la circulation et apaise l'espace public.

Premier pas

Fermer la rue 15 minutes à la rentrée et sortie des classes pendant une phase-test.

Option ambitieuse

Rue scolaire pérenne devant l'école.



Installer du stationnement vélo aux lieux clés

Garantir la présence de stationnements vélo abrités et clos aux lieux du quotidien* pour encourager l'usage quotidien et l'intermodalité. Adapter le type de stationnement en fonction du lieu et de l'usage. Le type de stationnement dépend du lieu d'usage :

- abris fermés et sécurisés : gares, pôles d'intermodalité, zones résidentielles.
- arceaux et stationnement en accès libre : centre-ville, services et équipements publics.

*Lieux du quotidien : zones résidentielles, habitat collectif, sites et espaces publics, gares et pôles d'intermodalité, établissements recevant du public, zones d'activité

Premier pas

Installer 10–20 arceaux éclairés et signalisés sur les lieux stratégiques identifiés dans le Baromètre vélo.

Option ambitieuse

Abris vélo sécurisés devant l'école, le centre-ville, les arrêts de transports en commun. Dédier des places pour les vélos cargos dans ces abris.



Organiser une commission de concertation rassemblant les représentants d'usagers et usagères

Replacer les besoins des habitant·es au cœur des décisions : créer une commission de concertation (ou comité vélo) réunissant : élu·es, services techniques, associations d'usager·ères et autres acteurs concernés (parents d'élèves, commerçant·es, etc.).

Premier pas

Mettre en place une rencontre trimestrielle avec les associations locales et les conseils de quartier.

Option ambitieuse

– Formaliser une commission vélo avec mandat, calendrier et publication systématique des décisions.
– Associer les usager·ères en amont des travaux (balades exploratoires, ateliers cartographiques).



Porter la voix du vélo auprès des instances supra communales

Inciter l'intercommunalité et le département à s'engager en faveur du vélo : appuyer un plan de circulation intercommunal, organiser la mise en place du SRAV de manière mutualisée, mettre en place des liaisons cyclables entre communes.

Premier pas

Inscrire officiellement le sujet vélo en conseil communautaire.

Option ambitieuse

Obtenir un plan de circulation intercommunal/départemental voté durant le mandat.



Mettre en place le Savoir Rouler à Vélo (SRAV) pour les élèves de CM1/CM2

Permettre à tous les enfants d'apprendre à se déplacer à vélo en sécurité grâce à la généralisation du SRAV. Renforce l'autonomie et la sécurité dès le plus jeune âge.

Premier pas

Financer un cycle SRAV dans l'école.

Option ambitieuse

Organiser avec les acteurs locaux (association vélo notamment) des événements autour du vélo à l'école (ateliers de sensibilisation, balades ou voyages à vélo, remise de l'attestation SRAV par un·e élu·e, etc.).

Recommandations locales

Recommandation #1

Réaffecter des voies communales: valoriser le réseau rural et péri-urbain au service des mobilités actives. En utilisant les voies existantes (petites routes) en aménagements pour les mobilités actives, les communes de l'agglomération peuvent espérer largement réduire les coûts et le temps de la mise en œuvre du schéma cyclable et mailler le territoire. Les initiatives de reconversion de petites routes au bénéfice des mobilités actives se multiplient sur le territoire français. Premier pas : Faire un inventaire des voies concernées en concertation avec les usagers. Option ambitieuse : Réaffecter le plus grand nombre de voies.

Recommandation #2

Avoir une approche inclusive et transversale de l'espace public. Partager de l'espace public, assurer la place des enfants en ville, promouvoir la marche ou encore être attentif à la cohabitation des piétons et des cyclistes autant d'items qui sont portés par Rue de l'avenir et le Réseau Vélo et Marche dans une « Ville apaisée et des quartiers à vivre ». Premier pas : Prendre en compte cette approche dans tous les nouveaux projets. Option ambitieuse : Modifier les zones agglomérées pour prendre en compte cette approche

Recommandation #3

Utiliser une compétence de l'agglomération pour vraiment mettre en œuvre le schéma cyclable de Lorient Agglomération. Chaque agglomération définit ses compétences optionnelles en complément des compétences obligatoires. La compétence voirie qui concède la propriété des voies communales, notamment, à l'EPCI ou la compétence «voies d'intérêt communautaire » semblent être l'une ou l'autre des solutions qui s'offrent aux futurs élus. Premier pas : Réaliser une étude juridique et se rapprocher des autres EPCI qui ont intégré la compétence des voies d'intérêt communautaire. Option ambitieuse : Réaliser des voies ou des aménagements vélo s'appuyant sur cette compétence.